



## Préavis n° 14/22

Projet de budget pour l'année 2023

Vallorbe, le 26 octobre 2022 / VD / SC

Au Conseil communal de et à

1337 Vallorbe

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Se conformant aux dispositions du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et du règlement du 26 avril 2010 du Conseil communal de Vallorbe, la Municipalité a l'honneur de soumettre à l'approbation du Conseil communal le projet de budget de fonctionnement de la Commune pour l'année 2023.

Ci-dessous les faits importants à relever ; à noter que, comme à l'accoutumée, le budget a été établi de manière prudentielle et sur la base de 4'050 habitants au 31.12.2023.

### **Personnel**

La situation économique mondiale actuelle influence fortement l'indice suisse des prix à la consommation. Conformément au règlement du personnel communal, une adaptation des salaires a été prise en compte. Du fait de la gestion intégrale par la Commune des UAPE de La Récré et du Simplon dès le 1<sup>er</sup> juillet 2022, du personnel supplémentaire a été engagé pour gérer ces structures d'accueil. En raison du développement de la Commune ainsi que de l'augmentation de son patrimoine, deux nouvelles collaboratrices administratives à temps partiel ont été engagées, une pour le bureau technique et une pour le service des bâtiments. La gestion administrative et comptable de l'UAPE, ainsi qu'un besoin complémentaire en matière de soutien aux tâches communales scolaires reprises par l'AscoVaBaNo, ont nécessité l'augmentation du taux d'activité d'une collaboratrice du service de la bourse.

### **Énergies**

En raison du contexte énergétique international, les coûts des différentes énergies subissent une importante hausse.

### **Intérêts passifs**

Plusieurs facteurs tels que l'inflation, la crise énergétique et la situation géopolitique ont eu pour conséquence d'amorcer une augmentation des taux d'intérêts.

**210 « Impôts » et 220 « Service financier »**

Les revenus d'impôts ont pu à nouveau être estimés sur une base normale « hors crise sanitaire ». Excepté la participation à la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), dont le montant nous est transmis par le Canton, les montants liés à la péréquation, telle que la facture sociale, ont fait l'objet d'un calcul basé sur les impôts et charges du budget 2023.

**810 « Service des eaux »**

Suite à l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur la distribution de l'eau, une adaptation des différents revenus a été effectuée.

Par rapport au budget 2022, l'évolution globale est la suivante :

	<b>Budget 2023</b>	<b>Budget 2022</b>	<b>Écart</b>	<b>%</b>
Total brut des charges	21'754'637.00	19'849'418.00		
moins amortissements	-1'321'050.00	-1'190'861.55		
moins attributions aux financements spéciaux	- 437'918.00	- 349'956.45		
moins imputations internes	- 222'975.00	- 159'200.00		
Total net des charges	<u>19'772'694.00</u>	<u>18'149'400.00</u>	+ 1'623'294.00	+ 8.94
Total brut des revenus	21'785'465.00	19'852'890.00		
moins prélèvements aux provisions	- 500.00	- 1'000.00		
moins imputations internes	- 222'975.00	- 159'200.00		
Total net des revenus	<u>21'561'990.00</u>	<u>19'692'690.00</u>	+ 1'869'300.00	+ 9.49

Cette évolution représente un écart net positif de CHF 246'006.00 avant amortissements, attributions aux financements spéciaux, prélèvements aux provisions et imputations internes.

Sur la base des **charges et revenus par nature**, les variations les plus **significatives** par rapport au budget précédent sont :

<b>Charges :</b>		<b>Budget 2023</b>	<b>Budget 2022</b>	<b>Écarts</b>
<b>30</b>	<b>Autorités et personnel</b> <i>Renchérissement (IPC); annuités; primes de fidélité; engagement de personnel suite à la reprise de la gestion de l'UAPE « La Récré »; engagement de deux collaboratrices administratives (une pour le bureau technique et une pour le service des bâtiments); engagement d'une 2<sup>ème</sup> apprentie au service des forêts; augmentation du taux d'activité d'une collaboratrice à la bourse.</i>	6'054'400.-	5'275'000.-	+ 779'400.-
<b>31</b>	<b>Biens, services, marchandises</b> <i>Hausse des coûts des énergies; augmentation des taxes sur la distribution de l'eau ainsi que sur l'évacuation et l'épuration des eaux suite à l'entrée en vigueur des nouveaux règlements; davantage d'entretien pour les chemins et les chaussées; nouveau véhicule électrique et remplacement de deux véhicules à la voirie via leasing; hausse des honoraires pour l'inventaire au profit du futur plan de gestion des forêts.</i>	5'056'994.-	4'638'600.-	+ 418'394.-
<b>32</b>	<b>Intérêts passifs</b> <i>Hausse des taux d'intérêts.</i>	562'000.-	273'000.-	+ 289'000.-
<b>35</b>	<b>Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques</b> <i>Augmentation des participations au déficit du bassin de transport, à l'AscoVaBaNo et à l'alimentation de la péréquation.</i>	6'346'800.-	6'066'300.-	+ 280'500.-
<b>36</b>	<b>Aides et subventions</b> <i>Augmentation de la subvention au réseau AJOVAL (garderies) et suppression de la participation à la gestion de l'UAPE « La Récré » suite à sa reprise par la Commune.</i>	1'752'500.-	1'896'500.-	- 144'000.-
<b>Total :</b>				<b>+ 1'623'294.-</b>
<b>Revenus :</b>				
<b>40</b>	<b>Impôts</b> <i>Retour à la normale après la période de crise sanitaire.</i>	8'078'500.-	7'515'000.-	+ 563'500.-
<b>42</b>	<b>Revenus du patrimoine</b> <i>Nouveaux revenus de locations suite à la reprise de l'Auberge pour Tous; augmentation des revenus des locations des bâtiments scolaires en raison de la participation de l'AscoVaBaNo pour les nettoyages supplémentaires durant la crise sanitaire.</i>	2'033'090.-	1'983'190.-	+ 49'900.-
<b>43</b>	<b>Taxes, émoluments, produits des ventes</b> <i>Augmentation des taxes sur la distribution de l'eau suite à l'entrée en vigueur du nouveau règlement; nouveaux revenus liés aux participations de tiers pour les UAPE; augmentation des taxes de raccordement au vu des projets de constructions en cours.</i>	4'432'000.-	3'647'100.-	+ 784'900.-
<b>45</b>	<b>Participations et remboursements de collectivités publiques</b> <i>Augmentation du retour du fonds de péréquation et des dépenses thématiques.</i>	6'751'000.-	6'274'000.-	+ 477'000.-
<b>Total :</b>				<b>+ 1'875'300.-</b>

La marge d'autofinancement prévue pour 2023 s'élève à CHF 1'789'296.- (8,30%), en nette augmentation par rapport aux années passées.

Le résultat net s'établit comme suit :

aux charges	CHF 21'754'637.00
aux revenus	CHF 21'785'465.00
d'où un excédent de revenus de	<u><u>CHF 30'828.00</u></u>

Compte tenu des éléments chiffrés et des explications fournies, la Municipalité vous prie de bien vouloir voter le texte suivant :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

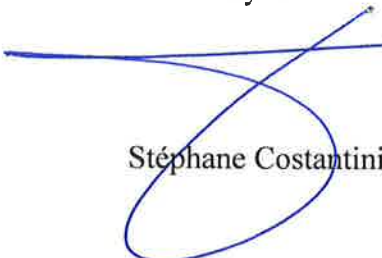
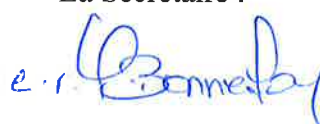

- vu le préavis municipal n° 14/22,
- ouï le rapport de la Commission des finances chargée de l'étudier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

le budget de fonctionnement de la Commune de Vallorbe pour l'année 2023 est adopté tel que présenté.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic :		La Secrétaire :	
Stéphane Costantini		Fabienne Mani	

*Municipal délégué : Monsieur Stéphane Costantini, syndic*